

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

13520 MAUSSANE LES ALPILLES

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

| | |
|------------------------------------|---|
| Conseillers municipaux en exercice | 9 |
| Présents | 6 |
| Quorum | 5 |
| Votants | 6 |

Séance du 09 juin 2026

---ooOoo---

Le neuf juin deux mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. régulièrement convoqué le trois juin deux mille vingt-six s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Président.

Étaient présents : Henri REYNOUD Vice-Président, Dominique STEKELOROM, Claire ARSAC, Yolande NADALIN, Bernadette SAMUEL et Marine CAMOUS.

Absents excusés : Jean-Christophe CARRÉ, Président, Murielle GARZINO et Marie-France NEEL

Secrétaire de Séance : Bernadette SAMUEL

N° 2026/06/09/05 - OBJET : Approbation devis choix prestataire colis de Noël des aînés pour les années 2026, 2027 et 2028.

Rapporteur : Henri REYNOUD

Monsieur le Rapporteur indique à l'assemblée qu'une consultation a été lancée afin de retenir un prestataire pour la fourniture des colis de Noël des aînés pour les années 2026, 2027 et 2028.

Il indique qu'une seule offre a été reçue et propose de retenir cette l'offre formulée par la Sas Esprit Gourmet siret 384 971 974 00041 sise 74150 RUMILLY pour un montant HT de 8.167,09 €.

Monsieur le Rapporteur indique qu'il y a lieu de se prononcer sur cette proposition.

Sur proposition du rapporteur, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE de retenir l'offre formulée par la Sas Esprit Gourmet siret 384 971 974 00041 sise 74150 RUMILLY pour un montant HT de 8.167,09 € pour les années 2026, 2027 et 2028

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission à la sous-Préfecture le : 18 JUIN 2026

Secrétaire de séance
Bernadette SAMUEL



Le Président,
Jean-Christophe CARRÉ

Publication sur le site de la mairie le :

